

Congrès des sciences humaines, Université Carleton
Du 23 au 31 mai 2009

APPEL DE PROPOSITIONS
Connexions essentielles : nation, terroir, territoire

L'Université Carleton, en collaboration avec la Fédération canadienne des sciences humaines (FCSH) et Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), invite les associations qui se réuniront au cours du 78^e Congrès des sciences humaines à l'Université Carleton, du 23 au 31 mai 2009, à proposer des sujets de discussion avec des groupes d'experts.

S'appuyant sur la réussite des tables rondes qui ont eu lieu lors des congrès des deux dernières années, ce partenariat avec RHDSC vise à entretenir un dialogue sur des questions de recherche stratégique liées à l'apprentissage continu par la présentation de documents de recherche et la tenue de discussions avec des groupes d'experts.

Pour le gouvernement du Canada, et RHDSC en particulier, la création d'une main-d'œuvre hautement qualifiée est essentielle pour garantir le maintien de la prospérité économique du Canada. Bien que l'éducation relève de la compétence des gouvernements provinciaux, le gouvernement du Canada joue un rôle dans les efforts pour appuyer l'enseignement postsecondaire, notamment grâce à des transferts aux provinces, au soutien des particuliers par le biais d'une aide financière aux étudiants et de mesures fiscales, et au soutien de la recherche pour les établissements d'enseignement postsecondaire. D'ailleurs, le Canada s'est récemment engagé à se doter d'un « avantage du savoir », qui lui permettra de former la main-d'œuvre la plus instruite, la plus compétente et la plus polyvalente du monde.

En bout de ligne, nous espérons ainsi encourager les universitaires à discuter entre eux de sujets liés à l'élaboration de politiques publiques sur l'apprentissage et l'enseignement postsecondaire. Les organisateurs du Congrès invitent les associations à proposer des rapports de recherche et des groupes d'experts afin de présenter de nouvelles recherches qui correspondent aux thèmes et aux questions de recherche suggérés. Ils privilégieront les groupes d'experts multidisciplinaires ou les groupes formés d'experts internationaux.

Lieux d'apprentissage, places et connexions

- Que peuvent faire les lieux d'apprentissage (universités, collèges, instituts) pour s'adapter et être davantage accessibles aux groupes sous-représentés (p. ex. nouveaux immigrants, personnes autochtones, apprenants adultes, apprenants de première génération) qui connaissent peu ces établissements d'enseignement? Comment faire en sorte que ces groupes vivent une transition harmonieuse vers ces établissements d'enseignement? Quels partenariats devrions-nous bâtir pour y parvenir?
- Quelles leçons pouvons-nous tirer de partenariats exemplaires avec des universités et des collèges? Que doivent faire les établissements d'enseignement pour gérer correctement les diverses formes d'apprentissage (apprentissage pratique dans le cadre de stages et apprentissage en classe)? Est-il nécessaire d'établir un lien avec le vrai monde pour vivre une expérience postsecondaire optimale?
- Nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire tentent de diversifier leur population étudiante en recrutant des étudiants étrangers. Quel est le juste milieu de l'internationalisation? Quelles sont les conséquences de cette tendance sur les établissements d'enseignement postsecondaire? Quelles preuves attestent que l'enseignement international a un effet mesurable sur la qualité?
- Avec l'arrivée de méthodes d'apprentissage postsecondaire alternatives (p. ex. apprentissage en ligne, formation à distance), les étudiants connaissent-ils une expérience postsecondaire et une acquisition de compétences optimales ou est-ce que ces méthodes

ont leurs limites? Quelle est l'incidence de ces formes d'apprentissage sur la qualité de l'enseignement dans les établissements d'enseignement postsecondaire?

Vos **propositions** (deux pages maximum) doivent contenir les renseignements suivants :

1. titre et brève description du rapport de recherche et de la discussion;
2. pertinence du rapport et de la séance de discussion dans le contexte de l'apprentissage et de l'enseignement postsecondaire;
3. courte biographie de chaque participant, y compris leur université ou association d'attache;
4. nom du preneur de notes;
5. budget estimatif.

Nous demandons aux associations de soumettre leurs propositions **uniquement par l'intermédiaire de leur responsable de programme de 2009, au plus tard, le 16 janvier 2009.**

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

1. pertinence du sujet dans le contexte de l'apprentissage et de l'enseignement postsecondaire;
2. originalité
3. preuve de l'examen effectué par des universitaires et du soutien d'une association.

Les groupes d'experts doivent accepter les délégués inscrits au Congrès et les participants communautaires, et faire partie intégrante du programme des associations participantes. Les associations organisatrices devront s'assurer que la date, l'heure et le lieu de rencontre du groupe d'experts sont communiqués à la FCSH, au plus tard, le 15 avril 2009, à des fins de publication dans le programme du Congrès.

Afin de garantir que nous aurons le temps d'entendre chaque exposé, les groupes d'experts devront être composés d'au plus, trois présentateurs. Par ailleurs, un preneur de notes devra faire partie de chaque groupe; il aura à rédiger un rapport sommaire et à le remettre dans les deux mois suivant la fin du Congrès de 2009. Ce rapport devra comprendre la liste des participants, les points saillants de la discussion et les documents de recherche en annexe.

Les rapports de recherche à l'appui des discussions du groupe d'experts doivent nous parvenir au plus tard, le 8 mai 2009 et contenir de 15 à 30 pages. Ces rapports serviront à cerner le fondement de la recherche qui fera l'objet d'une discussion. Ils devront également mettre en évidence les ramifications de l'enjeu abordé avec les politiques publiques (p. ex. quelles mesures les conclusions de la recherche suggèrent-elles de prendre en matière de politiques publiques, quelles sont les interventions nécessaires, les éléments à considérer, les rôles et les responsabilités des divers intervenants).

Nous offrirons une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 750 \$ par séance (500 \$ par expert-conseil et 250 \$ pour le preneur de notes). Des frais de déplacement exceptionnels (p. ex. pour les experts-conseils internationaux) pourraient être remboursés, mais nous étudierons chaque situation au cas par cas, et nous respecterons les lignes directrices du Conseil du Trésor du gouvernement du Canada.

Les paiements seront effectués à l'ordre du trésorier de l'association. Prenez notes que les honoraires sont exclus de ce programme. Les séances doivent se dérouler conformément aux exigences mentionnées dans la proposition, et le remplacement ou l'absence d'un participant pourrait entraîner une diminution de l'aide financière accordée.

Pour tout renseignement ou commentaire lié à cet appel de propositions, veuillez communiquer avec :

Jessica Harrington, Fédération canadienne des sciences humaines
Téléphone : 613-238-6112 poste 304
Télécopieur : 613-236-4853
Courriel : jharrington@fedcan.ca

Sabrina Guerin, Ressources humaines et Développement social Canada
Téléphone : 819-994-1729
Télécopieur : 819-997-5433
Courriel : sabrina.guerin@hrsdc-rhdsc.gc.ca

AUCUNE PROPOSITION NE SERA ADMISE APRÈS LE 16 JANVIER 2009